EN BREF

HAUT-VALAIS

La tête coupée d'un chien retrouvée

«Macabre découverte pour une promeneuse!», indiquait mercredi le Groupe loup suisse sur sa page Facebook, en relayant une information diffusée par le média en ligne bernois «nau.ch». Une femme a découvert une tête de chien de berger dans la région de Tourtemagne-Unterems. Le groupe commente: «Pour le moment, nous ne savons pas ce qui a causé la mort de ce chien, mais la tête a été coupée avec un objet pointu. Cela montre qu'une intervention humaine a donc bien eu lieu, sans aucun doute.» L'histoire a ensuite été relayée par le «Walliser Bote». Hier, la police cantonale donne le fin mot de l'histoire dans un communiqué. L'animal figurant sur les photos est bien une chienne, de race berger belge. Sa propriétaire a signalé la disparition de la victime le 31 décembre 2023. Des recherches ont été faites. Les forces de l'ordre et le personnel du Service de la chasse ont découvert «des parties du cadavre de l'animal sur les voies de chemin de fer» entre La Souste et Tourtemagne. «L'enquête a révélé que l'animal avait été happé et tué par un train le 3 janvier 2024», indique la police cantonale. **JYG**

Oui à la LOM, muet sur la Constitution

CONSEIL D'ÉTAT Le gouvernement valaisan soutient l'ouverture des magasins jusqu'à 19 heures. Par contre, il ne se prononce pas sur la Constitution.

Hier, le Conseil d'Etat a diffusé un communiqué dans lequel il s'engage fortement en faveur de la révision de la loi concernant l'ouverture des magasins. Par contre, il ne le fait pas par rapport à l'autre objet cantonal soumis au peuple valaisan le 3 mars prochain, celui de la Constitution.

> "La Constitution n'est pas un projet du Conseil d'Etat, mais de la constituante. C'est au peuple de décider."
>
> CHRISTOPHE DARBELLAY
> PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

Le fait que l'exécutif cantonal soit divisé sur le projet de Constitution a-t-il joué un rôle dans ce choix? «Cela n'a rien à voir avec ça», indique le président du gouvernement, Christophe Darbellay. «La Constitution n'est pas un projet du Conseil d'Etat, mais celui de la constituante. C'est au peuple de décider», explique-t-il, «par contre, la loi sur l'ouverture des magasins, c'est notre projet, que nous avons porté devant le Grand Conseil».

«Raisonnable et moderne»

La loi sur l'ouverture des magasins prévoit de modifier de 18 h 30 à 19 heures l'heure à laquelle les commerces doivent fermer le soir. La fermeture à 17 heures le samedi ne changera pas, celle du 24 décembre est même avancée d'une heure.

Le ministre de l'économie estime que le changement, qu'il qualifie de «raisonnable et moderne», permet de s'adapter aux habitudes de consommation. Il prend l'exemple des shops, qui, tout en étant plus chers, connaissent un succès croissant. «Les employés ne travailleront pas plus. Leurs droits seront protégés.»

«Le canton du Valais demeure plus restrictif que la grande majorité des cantons», argumente le Conseil d'Etat. Christophe Darbellay commente: «Les touristes profitent des heures d'ouverture plus larges dans le Chablais vaudois avant de venir dans nos stations.» Par exemple, à Villeneuve, les commerces ferment à 19 heures en semaine, à 19 h 30 le vendredi et à 18 heures le samedi.

JEAN-YVES GABBUD

Les Eglises ne donnent pas de consigne de vote

CONSTITUTION A l'approche du vote du 3 mars, l'Eglise catholique et l'Eglise réformée du canton du Valais ont décidé de communiquer ensemble: elles s'en remettent à la liberté de conscience de chacun.

PAR **LUCAS VUILLEUMIER**

Gilles Cavin, président de l'Eglise réformée du canton du Valais, et Pierre-Yves Maillard, vicaire général du diocèse de Sion. EKS-EERS/NADJA RAUSCHER ET SACHA BITTEL

A propos du nouveau projet de Constitution élaboré en Valais, «les Eglises ne jugent pas opportun de donner une indication de vote». Dans un communiqué commun publié jeudi dernier, les Eglises catholique et réformée du canton du Valais renoncent en effet à se prononcer en vue de la votation finale prévue le 3 mars prochain.

Une décision qui s'inscrit dans le prolongement des travaux menés ensemble par les deux Eglises depuis quatre ans et qui ont permis de dégager de nombreux points communs, même si certaines variétés d'appréciation demeurent. En effet, Robert Burri, membre du Conseil synodal (exécutif) de l'Eglise réformée évangélique du canton de Vaud du Valais, confiait à Protestinfo en juin 2023 l'existence de «trois points plus ou moins problématiques entre les deux Eglises».

Fin de vie «librement choisie»

Dans l'ensemble néanmoins, les deux Eglises saluent la manière dont sont envisagés leurs rapports avec l'Etat. Elles soulignent notamment la possibilité offerte par le texte d'exercer leur mission spécifique, «à la fois d'annonce de l'Evangile, d'accompagnement spirituel, et d'aide efficace aux personnes dans le besoin, quelles que soient leurs convictions religieuses».

En ce qui concerne cependant les «droits fondamentaux», les Eglises renvoient «à ce que chacun connaît des principes présidant à leur conception de la famille, de la fin de vie et de l'enseignement». Est-ce à dire qu'aucun consensus n'a été trouvé? «Effectivement, par rapport à la fin de vie, le positionnement de l'Eglise réformée est plus nuancé», exprime Gilles Cavin, actuel président de l'institution religieuse.

Les deux Eglises n'ont-elles donc jamais hésité à communiquer séparément? «Nous avons d'emblée voulu nous exprimer d'une seule voix, et nous sommes toujours parvenus à trouver des consensus dans nos formulations», renseigne aussi le chanoine Pierre-Yves Maillard, vicaire général du diocèse de Sion. «Nous avons travaillé main dans la main depuis le début des débats de la constituante il y a quatre ans. Dès lors, il était logique de prendre une position commune dans le respect des diversités des deux parties», précise encore Gilles Cavin.

> "Le rôle de l'Eglise est d'apporter un éclairage évangélique au débat lorsque cela est pertinent."
>
> GILLES CAVIN
> PRÉSIDENT DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DU CANTON DU VALAIS

Evangélique mais pas politique

Et alors que chez les réformés vaudois et bernois, la question du positionnement politique des Eglises a récemment fait débat, ce refus de se positionner serait-il révélateur d'une certaine frilosité des Eglises valaisannes à s'engager politiquement?

Pour Gilles Cavin, «si l'Eglise réformée estime important de rappeler les valeurs constitutives de notre société, ce n'est pas pour autant qu'elle doit prendre position en donnant des consignes ou des recommandations de vote». Et d'ajouter que «le rôle de l'Eglise est d'apporter un éclairage évangélique au débat lorsque cela est pertinent».

Côté catholique, Pierre-Yves Maillard avance encore que «les Eglises ont certes une parole politique à donner, mais pas partisane. Tous les membres d'une même Eglise n'ont d'ailleurs pas les mêmes opinions politiques.»

> "Il était logique de prendre une position commune dans le respect des diversités des deux parties."
>
> PIERRE-YVES MAILLARD
> VICAIRE GÉNÉRAL DU DIOCÈSE DE SION

PROTESTINFO

Les enjeux en vidéo

L'assemblée constituante avait validé le nouveau texte à 69% de ses membres. Qu'en dira le peuple valaisan? Le 3 mars, les Valaisannes et les Valaisans sont appelés à entériner ou non le projet de nouvelle Constitution. Un texte rédigé par 130 constituantes et constituants durant plus de quatre ans, pour un coût total de 7,4 millions de francs. A moins de deux mois du vote, petit rappel des enjeux en vidéo avant, dans quelques semaines, notre grand dossier consacré à la thématique qui se conclura par un débat public. **NOF**

EN VIDÉO
Scannez

PUBLICITÉ